

Politiques en matière de changement climatique : les messages clés de l'OCDE

Quel est le prix des émissions de gaz à effet de serre ?

Comment encourager la mise en œuvre de solutions innovantes ?

Les objectifs climatiques, économiques et sociaux peuvent-ils être complémentaires ?

Qu'en est-il de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de la sylviculture ?

Comment intégrer les adaptations imposées par le changement climatique ?

Comment instaurer une coopération internationale ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

Les effets du changement climatique sont déjà visibles à travers l'augmentation des températures, la fonte des glaciers, l'altération des régimes de précipitations, l'intensité grandissante des tempêtes et l'élévation du niveau des mers. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'activité humaine – essentiellement l'utilisation des combustibles fossiles, la déforestation et l'agriculture – provoquent un changement du climat. Si, dans les prochaines décennies, les émissions de GES ne sont pas ramenées à des niveaux considérablement inférieurs à ceux enregistrés actuellement, le réchauffement et l'élévation du niveau des mers se poursuivront au cours des prochains siècles, avec des conséquences néfastes sur la santé humaine, les écosystèmes naturels et l'économie.

Le risque de graves conséquences liées au changement climatique amène à considérer qu'il est urgent d'agir pour réduire de manière significative les émissions de GES au cours des prochaines décennies. De plus en plus d'éléments permettent d'affirmer que les bénéfices globaux d'une action résolue et immédiate en vue de réduire les émissions de GES l'emportent sur les coûts. Il importera cependant de réduire les émissions au coût le plus bas possible si nous voulons avoir une chance réelle de limiter l'aggravation du changement climatique.

L'analyse menée par l'OCDE démontre qu'il est possible de réduire fortement les émissions de GES pour un coût relativement faible, à condition de mettre en œuvre des politiques adaptées. Cela implique un large recours aux instruments économiques au niveau mondial, en vue de déterminer le prix international des émissions de GES, ainsi qu'une meilleure prise en compte des objectifs relatifs au changement climatique dans les domaines d'action concernés, comme l'énergie, les transports, le bâtiment, l'agriculture ou la sylviculture et l'adoption d'autres mesures destinées à accélérer l'innovation et la diffusion technologique.

Depuis le début des années 90, la plupart des nations industrialisées et de nombreux pays en développement ont mis en œuvre des politiques relatives au changement climatique. L'OCDE a apporté sa contribution au débat à travers son étude analytique de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques de changement climatique efficaces, ainsi que par ses examens par les pairs des performances des politiques des différents pays. La présente Synthèse reprend les principaux messages du travail mené à ce jour par l'OCDE et formule des suggestions sur la manière dont les gouvernements pourraient assumer leurs engagements à l'égard du changement climatique. ■

Quel est le prix des émissions de gaz à effet de serre ?

Il serait possible de stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau relativement strict pour un coût inférieur à 0.1 pour cent de croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB), soit moins de 3 % de perte de PIB d'ici à 2030. Ces chiffres sont ceux avancés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans son Quatrième rapport d'évaluation, et ils sont confirmés par les estimations récentes de l'OCDE. Ces estimations de coûts relativement faibles pour la réduction des émissions de GES supposent l'utilisation accrue d'instruments de marché efficaces sur le plan économique, comme les taxes sur le carbone et l'échange de droits d'émission, ainsi qu'une large participation aux efforts de modération dans le monde entier. En revanche, le coût potentiel d'une telle action augmente de manière considérable si les pays adoptent des politiques moins efficaces, par exemple en privilégiant les instruments réglementaires ou volontaires, ou en exemptant des industries grosses consommatrices d'énergie des taxes ou systèmes de permis.

Plusieurs instruments peuvent aider à déterminer le prix des émissions de GES : les taxes sur le carbone ou l'énergie, la suppression des subventions nuisibles à l'environnement, les systèmes de permis négociables et les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Bien que tous les pays de l'OCDE mettent en œuvre dans une certaine mesure un ou plusieurs de ces instruments, l'une des priorités est d'étendre leur utilisation et de les relier entre eux afin de donner par les prix un signal fort et cohérent, prenant en compte toutes les activités émettrices de GES. Fixer un prix international du carbone permettrait non seulement de diminuer les coûts totaux de réduction d'émissions de GES, mais aussi de mettre les pays à égalité, et donc de répondre aux préoccupations quant aux effets potentiels des politiques de changement climatique sur la compétitivité.

Tous les pays de l'OCDE imposent dans une certaine mesure des taxes sur l'énergie, tandis qu'un petit nombre appliquent des taxes sur le carbone. Ces taxes constituent une approche particulièrement intéressante sur le plan économique pour réduire les émissions de GES, bien que ce ne soit pas leur but premier. Mais les gouvernements de l'OCDE ont souvent réduit leur efficacité en proposant des réductions ou des exonérations sur les taxes énergétiques, en général aux secteurs gros consommateurs d'énergie ou les plus polluants, pour lesquels les coûts de réduction des émissions sont particulièrement faibles.

Le recours à l'échange de droits d'émissions est de plus en plus répandu, bien qu'il couvre aujourd'hui moins de 20 % des émissions de GES du monde industrialisé (les pays de « l'Annexe I » du protocole de Kyoto). Des systèmes d'échange de droits d'émissions sont actuellement utilisés ou en discussion dans un certain nombre de pays ou de régions, notamment dans tous les pays de l'UE, en Norvège, Suisse, au Japon, en Australie et dans certains États des États-Unis. Les pays s'efforcent de plus en plus de trouver des solutions qui permettraient de fédérer les systèmes déjà utilisés ou à l'étude.

De nombreux pays de l'OCDE participent également aux deux mécanismes de projet élaborés dans le cadre du protocole de Kyoto (mécanisme pour un développement propre (MDP) et mise en œuvre conjointe (MOC)). Ces mécanismes permettent aux entreprises des pays industrialisés d'obtenir des crédits d'émission en investissant dans des projets de réduction d'émissions à l'étranger. En général, les crédits d'émission s'achètent ou se vendent sur les marchés nationaux ou internationaux de carbone. Les gouvernements et les entreprises ont prévu de consacrer plus de 11 milliards USD au financement du MDP

jusqu'en 2012. Le MDP devrait permettre de réduire les émissions à hauteur de 2 milliards de tonnes de CO₂ d'ici à 2012. La MOC n'est opérationnelle que depuis peu, mais elle est de plus en plus utilisée.

Il reste encore la possibilité de diminuer les aides susceptibles d'augmenter indirectement les émissions de GES, comme celles accordées aux secteurs de l'énergie ou du transport. Les aides accordées aux producteurs d'énergie des pays de l'OCDE s'élèvent à quelque 20 à 30 milliards USD par an. La suppression des aides préjudiciables pour l'environnement peut être considérée comme la première étape nécessaire d'une politique climatique efficiente du point de vue économique et efficace sur le plan environnemental. Cependant, le recours aux taxes ou à l'échange de droits d'émission sera nécessaire afin de déterminer le prix des émissions de GES. ■

Comment encourager la mise en œuvre de solutions innovantes ?

Il faudra réduire considérablement les émissions de GES au cours des prochaines décennies et tout au long de ce siècle. À cet effet, les pouvoirs publics devront s'attacher davantage à accélérer l'adoption de technologies et de pratiques écologiques existantes, par exemple par des politiques visant à encourager une plus grande efficacité énergétique. Les instruments économiques permettent certes d'encourager l'innovation, mais prises isolément, les forces du marché peuvent ne pas suffire ; les entreprises investissent moins dans la recherche et le développement (R-D) si elles craignent de ne pas pouvoir réaliser suffisamment de bénéfices sur l'élaboration de nouveaux produits.

Les programmes de R-D, les réglementations (par exemple les codes et règlements de construction) et les instruments d'information (par exemple l'écoétiquetage des appareils consommateurs d'énergie) peuvent compléter les approches économiques. Ce peut être un moyen de pallier certaines défaillances du marché et dans le domaine de l'information, qui freinent l'élaboration et la diffusion de technologies respectueuses du climat. Pour garantir une certaine flexibilité et encourager l'innovation, les réglementations devraient être basées sur les résultats à atteindre, plutôt que sur la spécification des méthodes ou technologies à utiliser pour obtenir les résultats en question. La panoplie des instruments utilisés doit toutefois être choisie avec soin pour s'assurer qu'ils se complètent sans se recouper inutilement et qu'ils sont économiquement efficaces.

Du côté de la demande, les consommateurs ou les entreprises risquent de mettre du temps avant de modifier leur comportement face aux signaux donnés par les prix, faute peut-être d'une information suffisante sur les performances des nouvelles technologies, ou encore par simple inertie. De nombreuses mesures en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique, comme le retrait progressif du marché des lampes à incandescence, sont considérées comme peu onéreuses, ou

Encadré 1. EXAMEN DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES PAR L'OCDE

L'OCDE mène régulièrement des examens par les pairs sur les performances environnementales de chacun de ses pays membres. Ces examens permettent d'évaluer les efforts déployés par un pays pour atteindre ses objectifs nationaux et satisfaire à ses engagements internationaux, et de formuler des recommandations, notamment sur les politiques liées au changement climatique. Tous les pays de l'OCDE sont régulièrement passés en revue dans le cadre de la procédure des Examens des performances environnementales, de même que certains pays non membres de l'OCDE, comme le Chili (2005) et la Chine (2007).

faciles à mettre en œuvre, et devraient permettre des réductions considérables des émissions à court terme. Mais il faut convaincre les consommateurs de les adopter. On estime que les émissions de GES actuelles pourraient être réduites d'un dixième en faisant appel à des solutions qui coûtent moins que ce qu'elles permettent d'économiser. Des réglementations élaborées avec soin ou des instruments d'information, comme les étiquettes d'efficacité énergétique apposées sur les appareils électriques ménagers, peuvent permettre de donner des informations plus complètes ou de lever d'autres obstacles, et venir ainsi en complément d'une utilisation accrue d'outils économiques. ■

Les objectifs climatiques, économiques et sociaux peuvent-ils être complémentaires ?

Les préoccupations liées au changement climatique doivent être prises en compte dans tous les secteurs de l'action publique, en particulier dans les politiques économiques et sociales, ce qui implique la recherche de solutions aux éventuels conflits, des arbitrages entre les objectifs politiques, et la recherche et le renforcement des politiques susceptibles de procurer des « avantages annexes ». Ainsi, les mesures prises pour limiter les émissions de GES peuvent aussi se traduire par une plus grande sécurité énergétique, une meilleure qualité de l'air en ville et des bienfaits sur la santé humaine.

La mise en œuvre de politiques de changement climatique ambitieuses peut être considérée comme préjudiciable à la compétitivité sectorielle. En effet, les taxes sur le carbone ou l'énergie risquent d'avoir un impact négatif sur la compétitivité des secteurs à forte consommation d'énergie (comme la production d'aluminium, d'acier ou de ciment) dès lors que leurs concurrents ne seront pas taxés de la même manière dans les autres pays. En revanche, il y a peu de chances pour qu'elles affectent l'économie dans son ensemble de manière négative. En mettant en œuvre des politiques adaptées, les pays peuvent même bénéficier d'un avantage d'antériorité sur l'utilisation de technologies et de pratiques à faible émission de carbone.

Néanmoins, les gouvernements doivent souvent faire face à une forte opposition de la part des industries affectées par certaines mesures comme les taxes environnementales. Bien que ces conséquences soient souvent exagérées, le fait de se diriger vers une économie à faible émission de carbone entraînera nécessairement des modifications de la structure de l'économie. Plusieurs solutions économiques existent pour répondre aux préoccupations liées à la compétitivité, comme le fait d'allouer le produit des taxes aux secteurs affectés, sans pour autant diminuer les incitations à limiter les émissions de GES. Cependant, ces solutions doivent être utilisées avec parcimonie, et pendant une période de temps limitée, dans la mesure où elles sont susceptibles d'augmenter le coût des efforts employés pour atteindre un niveau donné de dépollution. L'utilisation simultanée des taxes et de l'échange de droits d'émissions peut également constituer une solution appropriée, parfois plus acceptable sur le plan politique, pour couvrir la quasi-totalité des émissions de GES. Certains secteurs, comme l'industrie de l'aluminium, débattent actuellement de l'adoption d'objectifs d'émissions de GES à l'échelle de tout le secteur, ce qui permettrait également de mettre les pays à égalité dans le secteur considéré et rendrait possible l'échange de droits d'émission entre installations. D'autres approches internationales et à vocation sectorielle pour atténuer le changement climatique prennent notamment la forme d'accords technologiques de recherche-développement.

La réduction des émissions de carbone risque également d'avoir un impact sur les personnes travaillant dans les industries à forte consommation d'énergie. La mise en œuvre progressive des politiques selon un calendrier bien défini et l'octroi à ces personnes d'une aide à la requalification et à la reconversion constitueraient des mesures d'encadrement qui permettraient une transition en douceur vers une économie à faible émission de carbone. Il est possible, par une réforme fiscale écologique de conjuguer objectifs environnementaux et bénéfiques économiques ou sociaux, par exemple en utilisant le produit des taxes sur le carbone ou l'énergie pour réduire la fiscalité de l'emploi. ■

Qu'en est-il de l'énergie, des transports, de l'agriculture et de la sylviculture ?

Dans le secteur de l'énergie, l'intégration des objectifs liés au changement climatique et à la politique énergétique est essentielle, dans la mesure où les investissements d'aujourd'hui détermineront les infrastructures, les combustibles et les technologies qui seront utilisés au cours des prochaines décennies. De la même manière, les bâtiments et l'infrastructure de transport actuellement mis en place seront utilisés pendant des décennies ou des siècles.

Ainsi, une plus grande attention doit être accordée aux critères d'efficacité énergétique dans les codes de construction et dans la planification à long terme des transports publics. La recherche de gains majeurs en matière d'efficacité énergétique, et le passage à des sources d'énergie produisant peu ou pas de carbone, comme les énergies renouvelables, la captation du carbone et son stockage sont les principales options techniques dont nous disposons pour réduire les émissions de GES. Il est également essentiel d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules, ce qui peut être réalisé par des mécanismes tarifaires comme l'augmentation des taxes ou des redevances et/ou des mesures réglementaires. Dans la plupart des pays, les biocarburants destinés aux transports ne sont pas compétitifs sur le plan économique sans d'importantes subventions et leurs bénéfices environnementaux sont limités. Les transports aérien et maritime sont largement exemptés des taxes sur le carburant, malgré le fait qu'ils contribuent à l'augmentation rapide des émissions de CO₂.

Dans les secteurs de l'agriculture et des déchets, il existe de nombreuses politiques qui présentent des avantages annexes considérables en faveur du climat : récupération du gaz rejeté par les décharges, gestion des déjections animales et gestion des engrais utilisés dans l'agriculture. Même si dans la plupart des cas, ces mesures ont été introduites pour d'autres raisons, elles ont souvent permis de réduire les émissions de GES de manière considérable. Les politiques visant à diminuer les subventions agricoles nuisibles à l'environnement, ou du moins à rediriger les subventions afin de soutenir des formes de production agricole non préjudiciables à l'environnement, peuvent également permettre de réduire les émissions de GES. De la même manière, le recours à des mécanismes économiques en faveur de la réduction des déchets ou de leur recyclage peut s'accompagner de nombreux avantages, notamment des réductions des émissions de GES.

Dans les pays en développement, une part importante du total des émissions de GES est générée par la déforestation et la dégradation des forêts. En outre, des études donnent à penser que la réduction des émissions produites par la déforestation dans les pays en développement serait une option intéressante sur le plan économique, par rapport à la réduction des GES dans d'autres secteurs, et qu'elle apporterait de nombreux bénéfices aux populations et économies locales. Il est nécessaire de mettre en place des solutions politiques et des incitations positives pour protéger les forêts, réduire les émissions et améliorer l'assimilation du CO₂ produit par les forêts. ■

Comment intégrer les adaptations imposées par le changement climatique ?

Les effets du changement climatique sont déjà visibles dans de nombreux endroits du monde, et d'autres changements climatiques plus importants sont inéluctables en raison des émissions de GES passées et actuelles. Intégrer les adaptations rendues nécessaires par le changement climatique dans tous les domaines de l'action publique est une priorité. Il s'agit d'un long processus impliquant la sensibilisation des populations, une planification sectorielle et la mise en œuvre de mesures d'adaptation spécifiques. La prise en compte des risques liés au changement climatique nécessite des approches plus souples, préventives et anticipatives, et donc des changements d'ordre juridique, institutionnel et politique. Ainsi, les adaptations imposées par le changement climatique pourraient être facilitées par le recours accru à des instruments économiques, comme des prix et des marchés de l'eau efficaces et des assurances risques sur les biens, contre les inondations et contre les sécheresses.

Dans certains cas, les forces du marché imposent déjà ces adaptations. L'industrie des sports d'hiver dans les Alpes européennes, par exemple, aménage désormais ses stations de ski plus haut en altitude, développe des activités tout au long de l'année pour élargir sa base de revenus et utilise de plus en plus de la neige artificielle pour faire face aux évolutions du climat hivernal.

La coopération pour le développement est un autre domaine concerné par ces adaptations, en particulier dans la mesure où les pays en développement sont généralement les plus vulnérables aux effets du changement climatique. L'analyse de l'OCDE indique qu'une partie importante de l'aide publique au développement (APD) est affectée à des activités qui sont potentiellement menacées par les risques climatiques, comme l'alimentation en eau et l'assainissement, ou les infrastructures de l'énergie et des transports. Cependant, lors de ces décisions d'investissement, trop peu d'attention est accordée à la problématique de l'adaptation. ■

Comment instaurer une coopération internationale ?

Il est nécessaire d'engager une action résolue et rapide au niveau international afin de stabiliser les émissions de GES à un niveau tel que les activités humaines ne risquent pas de modifier dangereusement le système climatique. Les pays coopèrent dans le cadre de la CCNUCC en vue d'élaborer un plan d'action complet applicable après 2012. Un certain nombre de pays, notamment ceux de l'Union européenne, le Canada et le Japon, insistent sur la nécessité de réduire au moins de moitié les émissions mondiales d'ici à 2050.

Il est essentiel de déterminer un prix international du carbone pour permettre des réductions d'émissions de GES intéressantes sur le plan économique. Mais comment fixer un prix unique du carbone ? Une coopération internationale est

Encadré 2.

GROUPE D'EXPERTS DE L'ANNEXE I DANS LE CADRE DE LA CCNUCC

L'OCDE et l'AIE assurent le soutien des travaux du Groupe d'experts de l'Annexe I (AIXG) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'AIXG est un groupe *ad hoc* intergouvernemental d'experts issus des pays industrialisés qui se sont engagés à réduire leurs émissions en vertu du protocole de Kyoto. L'AIXG propose un forum sur lequel les pays de l'Annexe I peuvent traiter des grandes questions analytiques en relation avec la CCNUCC, et échanger leurs expériences en matière de politiques et d'approches concernant le climat. Les travaux d'analyse qui ont été menés sous l'égide de l'AIXG ont ouvert la voie à l'intégration de l'échange de droits d'émission et d'autres instruments économiques dans le protocole de Kyoto, ce qui a généré un large soutien en faveur de ces mécanismes pour maintenir à un faible niveau les coûts mondiaux de limitation des émissions.

nécessaire pour élaborer les règles des marchés du carbone et les conditions nécessaires à leur mise en place, ce qui impose de mettre en place des systèmes de suivi des réductions d'émissions, de présentation des résultats et de vérification du respect des engagements. Il est nécessaire d'étendre et de fédérer les initiatives existant déjà aux niveaux international et national, comme l'échange de droits d'émission et les taxes sur le carbone. D'autres mesures, notamment des réglementations et des mécanismes de compensation, pourraient être nécessaires afin d'étendre les contraintes à l'égard des GES aux multiples sources d'émission petites et diffuses, en particulier là où les barrières économiques limitent l'efficacité des signaux donnés par les prix.

L'implication de tous les gros émetteurs est nécessaire pour permettre une réduction suffisante des émissions au niveau mondial et pour minimiser les coûts d'une telle action. Plus les efforts de dépollution couvriront un maximum de secteurs et de pays, plus les coûts de ces mesures seront bas. Une participation internationale aux efforts de limitation permettra également de mettre tous les pays à égalité et de prendre en compte les préoccupations liées à la compétitivité. En vertu du principe de responsabilité commune mais différenciée, il incombe aux pays industrialisés de montrer au reste du monde la voie à suivre face au changement climatique. Cependant, de nombreuses possibilités de réductions d'émissions d'un coût faible ou nul existent dans les pays non membres de l'OCDE, par exemple à travers le recours accru à des modes de construction efficaces sur le plan énergétique dans les nouveaux bâtiments, ou par des politiques visant à faire en sorte que les nouvelles centrales au charbon sont à haut rendement énergétique et conçues de manière à pouvoir être aisément modifiées pour la captation et le stockage du carbone.

L'un des éléments clés des négociations internationales relatives au cadre international au-delà de 2012 sera de parvenir à associer tous les gros pays émetteurs à l'effort pour réduire de manière significative les émissions mondiales au cours des prochaines décennies. Or les pays en développement risquent de ne pas être en mesure de financer par eux-mêmes des réductions massives des émissions de GES. L'aide publique au développement joue un rôle important en soutenant les efforts déployés par les pays en développement pour « écologiser » leurs nouveaux investissements en faveur du développement, notamment par son effet de levier sur le financement par le secteur privé, à l'instar des mécanismes de financement dans le cadre de la CCNUCC. Il sera également important d'élaborer un mécanisme d'incitations financières pour soutenir la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une des principales sources d'émissions dans de nombreux pays en développement.

Intégrer davantage les adaptations imposées par le changement climatique dans tous les domaines de l'action publique, dans des conditions économiquement rationnelles constitue un nouveau défi pour tous les pays. Les pays et régions les plus pauvres risquent également d'avoir besoin d'une aide financière et technique soutenue pour renforcer leur capacité d'adaptation aux effets du changement climatique d'ores et déjà imposés par les émissions passées. ■

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations concernant les travaux de l'OCDE sur le changement climatique, veuillez contacter:

env.contact@oecd.org, ou consulter le site : www.oecd.org/env/cc/. Les rapports préparés par l'OCDE/AIE pour le Groupe d'experts de l'Annexe I sont disponibles en ligne gratuitement à l'adresse suivante : www.oecd.org/env/cc/aixg/.



Références

- OCDE (2008), **Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030**, (à paraître).
- OCDE (2007), **Changements climatiques dans les Alpes européennes : Adapter le tourisme d'hiver et la gestion des risques naturels**, ISBN 978-92-64-03170-8, 24 €, 136 pages.
- OCDE (2006), **L'économie politique des taxes liées à l'environnement**, ISBN 978-92-64-02554-7, 40 €, 215 pages.
- OCDE (2005), **Contre vents et marées : Les politiques de développement face au changement climatique**, ISBN 978-92-64-01378-0, 26 €, 174 pages.
- OCDE (2005), **Environmentally Harmful Subsidies, Challenges for Reform**, ISBN 978-92-64-01204-2, 35 €, 160 pages.
- OCDE (2004), **The Benefits of Climate Change Policies : Analytical and Framework Issues**, ISBN 978-92-64-10831-8, 90 €, 323 pages.
- OCDE (2004), **Greenhouse Gas Emissions Trading and Project-based Mechanisms**, ISBN 978-92-64-10576-8, 54 €, 224 pages.
- OCDE (2004), **Tradable Permits : Policy Evaluation, Design and Reform**, ISBN 978-92-64-01502-9, 48 €, 192 pages.
- Baron, R. et Ellis, J. (2006), **Sectoral Crediting Mechanisms for Greenhouse Gas Mitigation : Institutional and Operational Issues**, OCDE/AIE.
- Ellis, J. et Kamel, S. (2007), « Overcoming Barriers to Clean Development Mechanism Projects », OCDE/AIE/PNUE Risø Centre.
- Ellis, J. et Tirpak, D. (2006), « Linking GHG Emission Trading Systems and Markets », OCDE/ AIE.
- Karousakis K. (2007), « Incentives to Reduce GHG Emissions from Deforestation: Lessons Learned from Costa Rica and Mexico », OCDE/AIE.
- Karousakis, K. (2006), « Joint Implementation: Current Issues and Emerging Challenges », OCDE/ AIE.
- Levina, E., Jacob, J.S., Ramos, L.E., et Ortiz, I. (2007), « Policy Frameworks for Adaptation to Climate Change in Coastal Zones: The Case of the Gulf of Mexico », OCDE/ AIE.
- Levina E. (2006), « Domestic Policy Frameworks for Adaptation to Climate Change in the Water Sector, Part I et II: Annex I et Non-Annex I Countries », OCDE/AIE.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

**Centre de l'OCDE
de Washington**
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecd.org/centrodemexico

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.